



Genève, le 27 septembre 2017

**Département de l'environnement
urbain et de la sécurité**

Monsieur le Conseiller administratif
Guillaume Barazzone
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1200 Genève

en plis recommandé

Demande complémentaire de renseignements

Monsieur le Conseiller administratif,

En date du 4 août 2017, le Mouvement de Défense des Propriétaires de chiens de Genève MDPCG vous a adressé un pli en recommandé, demandant un complément d'informations sur le projet de réaménagement du Bois de la Bâtie. Au bout de trente jours et sans réponse de votre part, le MDPCG a effectué environ deux à trois rappels par semaine afin de recevoir une réponse écrite ; qui apparemment était en attente de signature sur votre bureau. Nous avons eu une réponse après quarante-huit jours. Or, il s'agit bien de préoccupations légitimes d'usagers du parc ; parc qui sera réaménagé à grands coups de millions - près de 15 millions de francs. En tant qu'élu et responsable du DEUS, il vous incombe de répondre aux partenaires de la société civile dans des délais raisonnables, et ce notamment au vu de l'électorat que représente la population.

Ceci dit, nous tenons à vous remercier vivement pour les réponses données à nos questions. En ce qui concerne les chiens, nous prenons bien note que le périmètre de l'espace de liberté de ces derniers n'est pas remis en question et restera le même qu'actuellement.

Le dossier PR-1228 du Conseil administratif a été traité le 19 septembre par la Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal et est renvoyé en plénière pour traitement prochainement.

Cependant, nous nécessitons encore des compléments d'information de votre part, étant donné que les préoccupations des usagers du parc du Bois de la Bâtie sont encore bien présentes sur les deux points ci-après :

1. disposer d'un service restauration de la buvette, avec terrasse, sur **toute l'année** et non uniquement saisonnièrement ;
2. disposer d'un accès facilité à la buvette, p.ex. au travers d'au moins 5 places de parking (y.c. « handicapé ») **derrière la buvette** pour les personnes à mobilité réduite (p.ex. personnes handicapées, très âgées).

Point 1

Tous les usagers du parc du Bois de la Bâtie, qu'ils soient des propriétaires de chiens, des familles, des sportifs, des personnes âgées, ... (*ces catégories pouvant être cumulables pour certains profils d'usagers*), ont droit de disposer d'un service de restauration toute l'année, surtout si l'on veut faire vivre ce parc sur l'année et sur toutes les saisons ; dans une vision d'optimisation et d'utilisation des infrastructures publiques. Nous rappelons que depuis longtemps déjà, le café de la Tour est suroccupé

et concentre ses services sur du post-funéraire ; pour les collations après obsèques (proximité du cimetière).

Point 2

La zone d'espace de liberté pour les chiens devant le restaurant Le Chalet (ou future buvette) se trouve à l'extrémité du parc.

A l'heure actuelle, plusieurs personnes âgées à mobilité réduite (et ce sans pour autant être handicapées) viennent au parc à chien du Bois de la Bâtie avec une automobile. Non pas qu'elles veuillent polluer, car ce moyen de transport n'est pas très écologique, mais car c'est le moyen le plus adéquat vu leur niveau de santé ou de mobilité, qui ne leur permettent pas de prendre les transports en commun aisément.

De plus, plusieurs personnes handicapées ou des personnes en déambulateurs ou en béquilles sont à l'heure actuelle des usagers fidèles du parc à chiens ; il serait injuste de les exclure de ce service public, en leur empêchant un accès aisé à ladite zone.

Pouvez-vous s'il vous plaît :

- nous informer sur la possibilité pour les usagers de disposer d'un service restauration (de la buvette) durant toute l'année et non uniquement sur une saison ;
- nous dire de quelle manière vous envisagez répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, personnes en déambulateur, personnes en béquilles) souvent âgées ou handicapées qui désirent bénéficier du parc à chiens qui se trouve en bout de parc du Bois de la Bâtie. Pouvez-vous envisager mettre à disposition quelques places de parking derrière la buvette, à côté de la place de livraison (s'il y en a) p.ex. ?

Le MDPCG espère qu'il pourra compter sur une collaboration constructive de la part du DEUS et que la communication en sera améliorée. D'ores et déjà, nous vous assurons que le MDPCG continuera sa mission et traitera toutes les thématiques qui sanctionnent injustement les propriétaires de chiens dans leurs droits démocratiques. **Le bien-être des animaux devrait être un axe important des politiques menées par la ville de Genève.**

En espérant que vous saurez répondre comme il se doit aux préoccupations d'une partie de la population de Genève, je vous présente, Monsieur le Conseiller administratif, mes meilleures salutations

MDPCG – Mouvement de Défense des
Propriétaires de Chiens de Genève
Président
Manuel Alonso Unica